

Bruxelles, le 3 juin 2010

Motion d'actualité sur le travail des enfants

2010, déjà 10 ans qu'est entrée en vigueur la convention n°182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.*

L'agriculture est le secteur où l'on retrouve plus de 70% d'enfants au travail et selon l'OIT, plus de 132 millions de filles et de garçons, âgés de 5 à 14 ans, aident à la production de nourriture et de boissons que nous consommons ainsi que de fibres et autres matériaux agricoles que nous utilisons.

Ces enfants n'ont non seulement pas accès à l'éducation, mais en plus, ils mettent tous les jours leurs vies en danger pour fournir à nos pays le luxe de l'abondance. Coups de machette, contact avec des pesticides, travail harassant,... sont leur quotidien.

En Afrique de l'Ouest et plus particulièrement dans le secteur du cacao, ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui chaque jour accomplissent des tâches lourdes, difficiles et dangereuses. Même constat : ces enfants n'ont pas accès à l'éducation et en plus ils ne sont souvent pas payés pour le travail accompli. Cela porte un nom : c'est de l'esclavage !

Le congrès soutient l'initiative de sa Centrale, la FGTB HORVAL, de mettre en place dans les prochaines années un projet dans lequel une priorité serait de lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le secteur du cacao.

Mais au-delà du travail des enfants dans les plantations de cacao, c'est dans toutes les instances de notre organisation que nous devons mettre tout en œuvre pour éliminer des filières des entreprises (depuis la matière première jusqu'à la production) le travail des enfants.

Combien de matières premières produites en Afrique, en Asie ou en Amérique latine n'arrivent pas chez nous qui n'ait été traitées d'une manière ou d'une autre par des enfants et combien de produits finis ou semi-finis ne sont pas dans le même cas ?

Nous souhaitons que le congrès s'engage à mettre la lutte contre le travail des enfants comme une priorité. Il faut que nos délégués d'entreprise soient vigilants que le produit de leur labeur soit durable et non entaché du travail de ces enfants.

Le congrès demande qu'une priorité soit mise au suivi des travaux de l'OIT sur le sujet afin de maintenir la pression sur les pays gros utilisateur de main d'œuvre enfantine mais aussi sur nos entreprises et sur nos gouvernements afin que ceux-ci prennent leur responsabilités et agissent dans toutes les instances concernées.

*voir à ce sujet : <http://www.ilo.org/ipec>